

## BUDGET PRIMITIF 2025

### Note de présentation brève et synthétique



<b>I.</b>	<b>LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4</b>
A.	LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4
1.	<i>Les charges à caractère général (chapitre 011)</i>	4
2.	<i>Les charges de personnel (chapitre 012)</i>	4
3.	<i>Les atténuations de charges (chapitre 014)</i>	8
4.	<i>Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)</i>	9
5.	<i>Les charges financières (chapitre 66)</i>	9
6.	<i>Les charges exceptionnelles (chapitre 67)</i>	10
7.	<i>Les dotations provisions (chapitre 68)</i>	10
8.	<i>Les opérations d'ordre (chapitre 042)</i>	10
9.	<i>Synthèse : ventilation des dépenses de fonctionnement</i>	11
B.	LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	11
1.	<i>Les atténuations de charges (chapitre 013)</i>	12
2.	<i>Les produits des services et du domaine (chapitre 70)</i>	12
3.	<i>Les impôts et taxes (chapitre 73-731)</i>	12
4.	<i>Les impôts et taxes (chapitre 73-731)</i>	12
5.	<i>Les dotations et participations (chapitre 74)</i>	13
6.	<i>Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)</i>	14
7.	<i>Les opérations d'ordre (chapitre 042)</i>	14
8.	<i>Synthèse : ventilation des recettes de fonctionnement</i>	14
C.	L'EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	15
<b>II.</b>	<b>LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>16</b>
A.	LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	16
1.	<i>Les immobilisations (chapitres 20-21-23)</i>	16
2.	<i>Le remboursement du capital des emprunts(chapitre 16)</i>	20
3.	<i>Les dotations (chapitre 10)</i>	21
4.	<i>Les opérations d'ordre (chapitres 040-041)</i>	21
B.	LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	21
1.	<i>Les dotations (chapitre 10)</i>	22
2.	<i>Les subventions d'investissement (chapitre 13)</i>	22
3.	<i>Les emprunts (chapitre 16)</i>	22
4.	<i>Les opérations d'ordre (chapitres 040-041)</i>	22
C.	L'EQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	23

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation ; elle sera disponible sur le site internet de la commune.

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et recettes prévisionnelles pour l'exercice 2025. Il concrétise les orientations de la municipalité dans la continuité des informations contenues dans le rapport d'orientations budgétaires qui a fait l'objet d'un débat lors du conseil municipal du 24 mars 2025.

Pour rappel, le contexte financier global des collectivités locales est marqué par la nécessaire participation au redressement des finances publiques. La trajectoire financière retenue et la saine gestion conduite depuis de nombreuses années permettent d'appréhender ce contexte avec sérénité, même s'il nécessite d'établir des choix forts et cohérents de gestion. L'ambitieux projet d'investissement sera donc poursuivi.

Ce budget a notamment été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt tout en maintenant un niveau d'investissement selon le plan pluriannuel d'investissement

Le budget de la Commune est voté par nature avec une présentation fonctionnelle. La maquette budgétaire jointe est celle de la M57.

Le budget d'une commune se structure en deux sections distinctes :

- la section de fonctionnement d'un montant de 11 683 399,40€ qui correspond à la gestion des affaires courantes de la collectivité
- la section d'investissement d'un montant de 6 171 013,25€ qui correspond aux achats mobiliers et immobiliers ainsi qu'aux études et travaux portés par la collectivité

## I. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à 11 683 399,40€.

### A. Les dépenses de fonctionnement

	BP2024	B2024	BP2025	B2024/BP2025	
<b>Dépenses réelles</b>	<b>10 992 920,67</b>	<b>10 992 920,67</b>	<b>11 053 886,15</b>	60 965,48	0,55%
011 Charges à caractère général	3 380 640,00	3 365 653,57	3 151 183,82	- 214 469,75	-6,37%
012 Charges de personnel	6 160 000,00	6 160 000,00	6 440 874,40	280 874,40	4,56%
014 Atténuation de produits	479 703,00	481 076,40	486 006,35	4 929,95	1,02%
65 Autres charges gestion courante	826 816,43	826 816,43	817 185,28	- 9 631,15	-1,16%
66 Charges financières	113 761,24	127 374,27	135 636,30	8 262,03	6,49%
67 Charges exceptionnelles	5 000,00	5 000,00	3 000,00	- 2 000,00	-40,00%
68 Dotation aux provisions	27 000,00	27 000,00	20 000,00	- 7 000,00	-25,93%
<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>1 719 210,00</b>	<b>1 719 210,00</b>	<b>629 513,25</b>	- 1 089 696,75	-63,38%
023 Virement section d'investis.	900 000,00	900 000,00		- 900 000,00	-100,00%
042 Opérations d'ordre entre section	819 210,00	819 210,00	629 513,25	- 189 696,75	-23,16%
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>12 712 130,67</b>	<b>12 712 130,67</b>	<b>11 683 399,40</b>	- 1 028 731 €	<b>-8,09%</b>

Les dépenses de fonctionnement diminuent de -8.09% par rapport au budget 2024. Au budget primitif 2025, aucun virement à la section d'investissement (VSI) n'a été intégré, ce qui explique cette forte diminution.

Néanmoins, en comparant les dépenses sans la VSI, le budget 2025 est en diminution de 1.09% soit 128 731€.

#### 1. Les charges à caractère général (chapitre 011)

Second poste de dépenses de fonctionnement, les charges à caractère général ont été ajustées à la réalité budgétaire. Elles diminuent de 6,37%, soit -214 470€ par rapport au budget 2024.

Ce poste reflète l'activité quotidienne des services et toutes les actions menées sur 2024 ont été maintenues.

Les dépenses en matière d'énergie et notamment l'électricité devraient diminuer sur 2025. En 2023, ces dépenses s'élevaient à 284 300€ et 210 000€ en 2024, soit une baisse de 26%. L'impact de la réduction des éclairages de nuit explique en partie cette diminution. Le budget 2025 des fluides a été réduit de 97 000€, soit -16%.

Les dépenses de piscine et le transport associé ont été transférés sur le budget de la caisse des écoles. Ce transfert occasionne une diminution du budget de 17 000€.

#### 2. Les charges de personnel (chapitre 012)

Elles représentent une masse nette de 6 110 874 €. La masse nette est calculée de la manière suivante (ratios DGCT) :

Chapitre 012 (masse brute) - chapitre 013 (atténuation des recettes : 330 000 en prévision 2025)

La maquette budgétaire mentionne le taux de la masse brute sur les dépenses réelles de fonctionnement soit un taux de 58,27 %.

Les dépenses de personnel sont en hausse de près de 4,56% par rapport au budget 2024, soit 280 874€ et représentent 55.13% des dépenses de fonctionnement.

REGIMES	BP 2023	BP 2024	BP 2025	Ecart de BP 2025/2024 en masse	Ecart de BP 2025/2024 en %	Effectif au 01/01/2025
<b>Titulaires</b>	4 887 800	5 139 870	5 234 230	94 360	1,8%	<b>109</b>
<b>Contractuels</b>	867 000	935 800	1 135 587	199 787	21,3%	<b>30</b>
<b>CUI</b>	46 000	24 020	24 516	496	2,1%	<b>1</b>
<b>Apprentis</b>	-	11 000	12 000	1 000	9,1%	-
<b>ARE</b>	18 700	17 110	12 227	- 4 883	-28,5%	<b>1</b>
<b>Cotis. Élus</b>			158	158		
<b>Total rémunérations</b>	<b>5 819 500</b>	<b>6 127 800</b>	<b>6 418 718</b>	<b>290 918</b>	<b>4,7%</b>	<b>141</b>
<b>Fond comp suppl fam (FNC)</b>	5 000	4 200	6 000	1 800	42,9%	
<b>Médecine du travail (Odalía)</b>	22 000	22 000	16 156	- 5 844	-26,6%	
<b>Divers GIPA</b>	3 500	6 000	-	- 6 000	-100,0%	
<b>Total chapitre 012</b>	<b>5 850 000</b>	<b>6 160 000</b>	<b>6 440 874</b>	<b>280 874</b>	<b>4,6%</b>	

- Durée effective du travail

Par délibération en date du 28 février 2002, la commune a statué favorablement sur la mise en place d'un protocole d'accord relatif aux lois « Aubry » instaurant les 35h00 au sein de la commune. Le temps de travail annuel effectif est donc de 1600 heures, auxquelles s'additionnent les 7 heures dues au titre de la journée de solidarité.

Le régime des congés annuels appliqué est issu de la réglementation, soit 5 fois le nombre de jours hebdomadaires travaillés.

Un nouveau protocole du temps de travail est en vigueur depuis le 1er janvier 2025, comprenant des régimes de planification, de comptabilisation des temps de travail, de récupération et de congés et d'autorisations spéciales d'absences, plus adaptés à l'évolution des métiers et des services de la collectivité.

Le régime des horaires dits « annualisés » ou annualisation permettant des variations horaires estivales en fonction des festivités et/ou saisonnières en rapport avec les conditions d'exercice (arrêté sécheresse par exemple), est aujourd'hui appliqué dans toutes les filières le nécessitant. Les horaires sont modulés pour s'ajuster à 1607 heures annuelles. Il est devenu le régime le plus usité dans la collectivité en comparaison avec les régimes horaires fixes.

Les régimes horaires fixes sont au nombre de trois (35h/hebdo ; 36h30/hebdo + 9 jours de RTT ; 37h30/hebdo + 15 jours de RTT).

- Evolution prévisionnelle des effectifs et dépenses du personnel

A titre de premier constat, est présenté ci-dessous un tableau des effectifs au 1er janvier de chaque année (vision instantanée) depuis le 1er janvier 2020 jusqu'à 2025.

Ce tableau de l'évolution des effectifs met en évidence une baisse de 9 agents au total depuis 2020. Il est à relativiser par le fait qu'au premier janvier de cette année 2025, cinq recrutements étaient en cours. 3 remplacements de ces postes ont eu lieu durant le 1er trimestre.

On constate également un net transfert des recrutements de titulaires vers les contractuels. Le nombre des agents contractuels permanents ou non permanents a doublé, alors même que chaque année, des stagiairisations ont eu lieu.

C'est une tendance de fond sur l'ensemble de la fonction publique territoriale qui témoigne également de la problématique générale d'attractivité des collectivités, puisque le recours aux emplois non titulaires doit se fonder sur l'absence de candidat titulaire correspondant au profil du poste à pourvoir.

EFFECTIF PAR REGIME	Au 01/01/20	Au 01/01/21	Au 01/01/22	Au 01/01/23	Au 01/01/24	Au 01/01/25	2025/2020 en %	2025/2020 en nombre d'agents
Titulaires	123	121	117	117	116	109	-11%	-14
Contractuels	14	10	21	23	25	30	114%	16
Contrats aidés	13	13	13	5	2	1	-92%	-12
Apprentis	0	0	0	0	1	0		0
Allocations perte emploi	0	1	1	0	2	1		1
<b>Total des effectifs rémunérés</b>	<b>150</b>	<b>145</b>	<b>152</b>	<b>145</b>	<b>146</b>	<b>141</b>	<b>-6%</b>	<b>-9</b>

Depuis le début de l'année 2025, en termes d'effectifs, trois agents sont arrivés (2 titulaires et 1 contractuel) en remplacement de trois titulaires partis en mutation courant 2024.

L'évolution de la masse salariale, première dépense de fonctionnement de la collectivité est un enjeu fort pour la collectivité. L'objectif de la maîtriser reste primordial, pour autant la question de l'attractivité de la collectivité est devenue depuis 2024 la problématique majeure en matière de Ressources Humaines.

Il n'était pas question de différer les recrutements et de générer un potentiel effet de noria favorable à la stabilisation de la masse salariale. Mais plutôt éviter que le nombre de postes vacants pendant plusieurs mois ne génère une masse de travail reportée sur les autres postes.

- Evolution des effectifs et de la masse salariale des titulaires

3 fonctions clés, l'Urbanisme, les Finances et les Ressources Humaines ont fait l'objet de départs en retraite et d'une mutation en 2024. Sur ces trois postes pour lesquels des périodes de tuilages étaient prévues :

- 1 poste pour lequel 1 mois de tuilage entre le nouveau et l'ancien titulaire du poste a pu se faire,
- 1 poste est resté vacant pendant un trimestre, le titulaire a pris son poste au 01/10/2024,
- 1 poste n'a pu être pourvu sur l'exercice 2024 et a occasionné une vacance de poste de 11 mois. Le titulaire recruté est arrivé au 01/03/2025.

Les recrutements de ces postes clés se sont fait sur des niveaux de qualification et de grades supérieurs.

9 départs et leurs remplacements étaient prévus au budget 2024. 7 de ces 9 postes ont été pourvus sur 2024.

Il est donc prévu au total sur le budget 2025, 6 postes en remplacement dont:

- deux non pourvus en 2024
- quatre nouvelles mutations intervenues sur le 2<sup>ème</sup> semestre 2024 et non prévues au BP 2024

Deux agents titulaires sont partis en mobilité externe depuis le début de l'année 2025 et deux autres titulaires sont à venir. Leurs postes sont budgétés pour l'année. Ils serviront d'enveloppe budgétaire pour leur remplacement.

Chacun de ces postes a fait l'objet d'une étude approfondie impliquant dans certains cas un remplacement poste pour poste, dans d'autres une réorganisation des services et des missions. Le recrutement est prioritairement (et réglementairement) ouvert aux titulaires de la FPT, mais il est fréquent de devoir recourir, faute de candidats titulaires, à des contrats permanents.

5 stagiairisations sont programmées pour l'année 2025, conséquemment au suivi du parcours emploi réussi de ces agents et le fait que leurs postes soient le reflet d'un besoin permanent. Ces 5 agents sont présents depuis plusieurs années dans les effectifs contractuels, ils deviennent titulaires. Le coût de ce processus de résorption de l'emploi précaire et de fidélisation de nos agents est de 29 460 €.

Dans le cadre de la politique de Ressources Humaines visant à augmenter et valoriser les compétences des agents titulaires, la commune s'est d'ores et déjà prononcée favorablement sur 8 avancements au titre de l'année 2025. Le coût de ces évolutions de carrières est de 16 383 €.

Elle aura potentiellement à se prononcer encore en cours d'année dans le cadre de nominations éventuelles suite à la réussite de concours ou examens lorsque les postes seront en adéquation avec le grade obtenu, ou lors de mobilités internes possibles.

L'organisation des services en constante évolution permet ainsi le redéploiement des effectifs via également des mobilités internes qui constitue un vrai atout pour le développement des parcours professionnels et des carrières des agents. Ainsi le pôle renfort, qui a accueilli 2 agents en immersion dans différents services durant l'année 2024 a permis à ces deux agents de se stabiliser et d'être pérennisés en reconversion dans de nouvelles fonctions dans ces services. Il accueille en 2025 un nouvel agent en reclassement.

Le coût des remplacements, tous arrêts de longue durée confondus, est projeté à 220 000 € en 2025.

Le glissement vieillesse technicité (GVT) représente en dehors des hausses réglementaires un surcoût estimé à 47 146 € pour les titulaires/stagiaires.

Une revalorisation des primes d'engagement et de sujétion est envisagée en juillet 2025 correspondant à la clause de revoyure du RIFSEEP, son estimation est projetée à 58 000€ pour l'ensemble des agents en année pleine. Une révision des forfaits d'astreinte est également envisagée dans le cadre de cette projection.

Enfin, la dépense supplémentaire induite par la hausse réglementaire de 3% sur les cotisations retraite (CNRACL) pour les titulaires (prévue chaque année sur quatre ans de 2025 à 2028), représente 86 000 € en 2025.

- Evolution et prévision des effectifs des non titulaires et de la masse salariale afférente :

Un seul nouveau poste est prévu au BP 2025, un poste en renfort permanent sur la DASE pour pallier aux absences fréquentes du fait de l'effectif du service (Atsem, Entretien, Restauration). Le coût de ce poste sur 7 mois est de l'ordre de 24 000€.

Le poste de Chargé de projet Petite Ville de Demain a fait l'objet d'un remplacement immédiat en mobilité interne. Le poste de collaborateur de Cabinet a aussi été pourvu par un nouveau collaborateur sur le dernier trimestre 2024. Ces postes sont donc budgétés en année pleine pour 2025.

9 saisonniers nécessaires pour le fonctionnement des clubs du Beausset (ALSH Petits Baigneurs, Club Découvertes et « Ados, bougez-vous ») sont prévus pour le maintien de ce service très apprécié.

4 saisonniers pour le renfort des équipes techniques, y compris festivités et tourisme, liés à l'activité estivale de la Ville sont également prévus.

L'ensemble représente un coût de 38 000 euros.

1 apprenti pour le service Communication est budgété à partir du mois de septembre 2025.

Enfin, 2025 est l'année du dernier recensement exhaustif de l'intégralité de la population beaussétane. Il s'est déroulé entre le 16 janvier et le 22 février 2025, fixant définitivement le passage de la ville à une population supérieure à 10 000 habitants. Une équipe d'une trentaine d'agents recenseurs et la mobilisation de plusieurs cadres de la ville ont permis une démarche de qualité pour laquelle la ville a été complimentée par l'INSEE. Ces 10 000 habitants sont un cap formel qui engendre pour les années à venir une méthodologie différente de recensement annuel sur panel (8 % de la population recensée chaque année). Le coût supplémentaire généré au niveau de la masse salariale 2025 est de 107 500 euros.

<b>RAPPORT de PRESENTATION DU BP 2025 EFFECTIFS REMUNERES ET PREVUS COMPARATIF JANVIER 2025 et DECEMBRE 2025</b>		
<b>REGIMES</b>	<b>EFFECTIF REMUNERE JANVIER 2025</b>	<b>*Prévision EFFECTIF REMUNERE DECEMBRE 2025</b>
<b>Titulaires (*)</b>	<b>109</b>	<b>120</b>
<b>Contractuels</b>	<b>30</b>	<b>27</b>
<b>Contrats aidés</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Apprentis</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
<b>Allocations perte emploi / Indemnité de rupture conventionnelle</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL DES EFFECTIFS</b>	<b>141</b>	<b>149</b>

### **3. Les atténuations de charges (chapitre 014)**

Ce chapitre s'élève à 486 000€, soit une augmentation de 1.02% par rapport au budget 2024 et comprend diverses dépenses :

- Pénalité au titre des logements sociaux (art. 55 de la Loi SRU)

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, il est décompté 297 logements sociaux en service au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et le nombre de résidences principales est de 4 809. Pour atteindre 25%, le nombre de logements sociaux devrait être de 1 202 logements sociaux, soit 905 logements sociaux manquants au sens de la loi SRU.

Le montant du prélèvement par logement manquant est de 234,52€ ; soit 25% du potentiel fiscal par habitant (938,08€).

En prenant en considération tous ces éléments, le calcul de la pénalité de base s'élève à 212 240,88€ (905\* 234,52€).

Considérant la carence constatée, cette pénalité est doublée et s'élève 424 481.76€.

De ce montant, il faut déduire les dépenses réalisées en N-2 à hauteur de 155 415,61€ correspondant à la subvention versée pour les projets à ce jour achevés des Mésanges et des Hirondelles.

En conclusion, sur 2025, la pénalité 2025 est de 269 066,15€ soit +5,4% par rapport à 2024.

- Fonds de péréquation communal et intercommunal

En 2025, une prévision de 190 000€ a été inscrite, puisque la notification n'a pas encore été communiquée. En 2024, le FPIC était de 198 998€.

- Reversement des taxes additionnelles de la taxe de séjour

La taxe de séjour a rapporté à la commune 103 600€ en 2024. Une quote-part de cette recette doit et a été reversée au département (6 085€) et à la région (20 690€).

Pour 2025, ce reversement a été reconduit à hauteur de 27 000€ qui reflète le réalisé de 2024.

#### **4. Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)**

Ce poste de dépenses représente 6,99% des dépenses de fonctionnement.

Il s'élève à 817 000€, soit une diminution de 1.16% (-9 631€) par rapport au budget 2024.

Les subventions de fonctionnement aux associations sont stables. Elles s'élèvent à 124 700€. Elles sont détaillées dans l'annexe B8 de la maquette budgétaire.

Les cotisations auprès de nos divers partenaires (Territoires d'énergie, du SIVAAD, du PNR Ste Baume) ont été reconduits au budget 2025 pour un montant de 91 400€.

Afin d'équilibrer les budgets annexes de la collectivité, les subventions octroyées s'élèvent à 268 900€ pour le CCAS et 132 165€ pour la caisse des écoles.

Une enveloppe de 6 000€ a été inscrite pour les créances admises en non-valeur et les créances éteintes. Pour rappel, les créances irrécouvrables correspondent aux titres émis par une collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement. L'irrécouvrabilité des créances peut être soit temporaire dans le cas des créances admises en non-valeur, soit définitive dans le cas de créances éteintes.

Les autres dépenses de ce chapitre, d'un montant de 194 000€, sont consacrées aux indemnités des élus, aux droits d'utilisation informatique et aux redevances pour brevets.

#### **5. Les charges financières (chapitre 66)**

Les charges financières de la commune s'élèvent à 135 636€, soit une augmentation de 8 262 € (+ 6.49%).

Suite à la contractualisation de l'emprunt en 2024, les frais sont en hausse de 28 217€, soit + 26%.

libelle	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Encours au 01/01</b>	<b>5 020 553</b>	<b>4 523 843</b>	<b>4 078 490</b>	<b>4 208 951</b>	<b>4 441 160</b>	<b>4 588 216</b>	<b>5 100 173</b>
66111 (Intérêts)	146 302	136 765	121 797	112 055	100 093	108 408	136 625
1641 (capital)	496 710	445 353	432 538	417 791	452 943	483 518	421 356
<b>Total annuité</b>	<b>643 012</b>	<b>582 118</b>	<b>554 335</b>	<b>529 846</b>	<b>553 036</b>	<b>591 926</b>	<b>557 981</b>

Le reliquat s'explique par la comptabilisation des intérêts courus non échus (ICNE).

## **6. Les charges exceptionnelles (chapitre 67)**

Les charges exceptionnelles sont destinées à couvrir d'éventuelles régularisations d'écritures sur les exercices antérieurs. Un crédit de 3 000 € a été inscrit par précaution.

## **7. Les dotations provisions (chapitre 68)**

La constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire et son champ d'application est précisé par l'article R.2321-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le code général des collectivités territoriales rend nécessaire les dotations aux provisions pour créances douteuses.

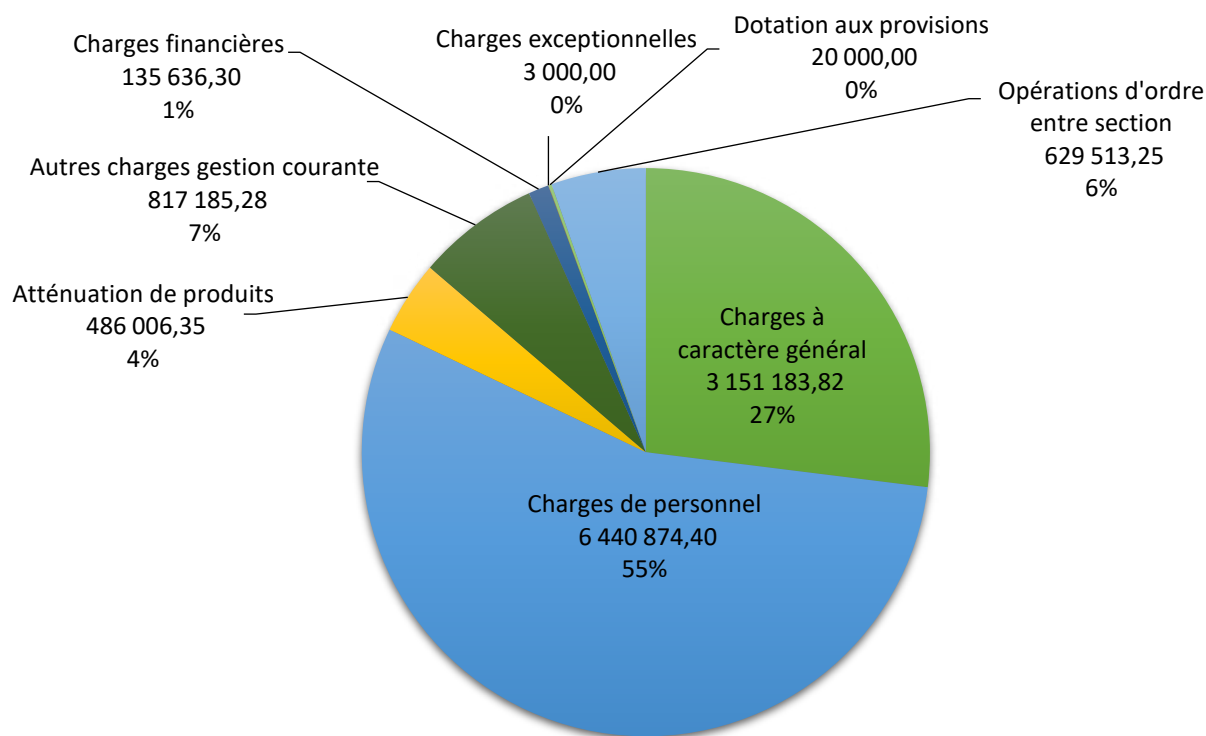
Ce chapitre permet donc de couvrir une charge ou un risque prévisible. Une enveloppe de 20 000€ a été budgétée.

## **8. Les opérations d'ordre (chapitre 042)**

Il s'agit d'opérations comptables qui figurent à la fois en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement.

- Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre section : 629 513,25€  
Il s'agit essentiellement de l'amortissement des dépenses d'investissements qui sont liées aux travaux et/ou acquisitions réalisées sur les années antérieures.  
Cette dépense évoluera et devra être ajustée en cours d'année en fonction de l'évolution des dépenses d'investissement. En effet, la nomenclature M57 impose dorénavant l'amortissement des immobilisations non plus en année n+1 mais dès la mise en service ou au plus tard à la date du mandatement de l'immobilisation.  
Ce montant figure également en dépenses de fonctionnement.
- Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : 0€  
Il s'agit du virement prévisionnel du fonctionnement vers l'investissement qui sera étudié lors du budget supplémentaire lorsque le résultat 2024 sera consolidé.

## 9. Synthèse : ventilation des dépenses de fonctionnement



## B. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux impôts locaux, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantines, sorties scolaires, billets de spectacle...) et aux dotations versées par l'Etat.

	BP2024	B2024	BP2025	B2024/BP2025	
002 Excédent antérieur reporté Fonc	1 490 840,55	1 490 840,55	-	- 1 490 840,55	-100,00%
<b>Recettes réelles</b>	<b>11 156 319,30</b>	<b>11 156 319,30</b>	<b>11 618 786,10</b>	<b>462 466,80</b>	<b>4,15%</b>
013 Atténuations de charges	221 826,30	221 826,30	330 000,00	108 173,70	48,77%
70 Produits des services	511 600,00	511 600,00	433 610,00	- 77 990,00	-15,24%
73 Impôts et taxes sauf contributions	696 436,00	696 436,00	696 436,00	-	0,00%
731 contributions directes	8 372 903,00	8 372 903,00	8 656 049,00	283 146,00	3,38%
74 Dotations et participations	1 258 554,00	1 258 554,00	1 380 831,00	122 277,00	9,72%
75 Autres produits gestion courante	90 000,00	90 000,00	120 860,10	30 860,10	34,29%
77 Produits exceptionnels	5 000,00	5 000,00	1 000,00	- 4 000,00	-80,00%
78 Reprise provisions	-	-	-	-	#DIV/0!
<b>Recettes d'ordre</b>	<b>64 970,82</b>	<b>64 970,82</b>	<b>64 613,30</b>	<b>- 357,52</b>	<b>-0,55%</b>
042 Opérations d'ordre entre section	64 970,82	64 970,82	64 613,30	- 357,52	-0,55%
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>12 712 130,67</b>	<b>12 712 130,67</b>	<b>11 683 399,40</b>	<b>- 1 028 731,27</b>	<b>-8,09%</b>

Les recettes de fonctionnement diminuent de -8.09% par rapport au budget 2024. Au budget primitif 2025, aucun excédent de fonctionnement n'a été intégré, ce qui explique cette forte diminution.

Néanmoins, en comparant les recettes sans l'excédent, le budget 2025 est en augmentation de 4,12% soit 462 100€.

### **1. Les atténuations de charges (chapitre 013)**

Ce chapitre s'élève à 330 000€, soit +48.77% par rapport au budget 2024. L'enveloppe a été calculé sur la moyenne du réalisé des trois dernières années.

Il s'agit des remboursements des indemnités journalières en cas d'absence des agents.

### **2. Les produits des services et du domaine (chapitre 70)**

Les recettes de ce chapitre s'élèvent à 433 000€ et représentent 3,71% des recettes de fonctionnement de la collectivité.

Ces recettes proviennent des redevances liées aux services rendus notamment :

- la participation des familles au titre de la restauration scolaire : 370 000€
- les activités des clubs « découverte » et « ados bougez-vous », de l'école des petits baigneurs : 25 000€
- les concessions cimetières : 18 000€
- les recettes des représentations culturelles et des abonnements à la médiathèque : 10 000€
- les recettes liées aux frais d'accompagnement aux transports scolaires : 10 000€

### **3. Les impôts et taxes (chapitre 73-731)**

Ce chapitre comporte l'attribution de compensation versée par la Communauté d'Agglomération Sud Ste Baume pour un montant identique à 2024 soit 696 436€ (compte 73211).

### **4. Les impôts et taxes (chapitre 73-731)**

Ressource principale de la commune représentant 74% des recettes de fonctionnement, ce chapitre s'élève à 8 656 049€, soit une évolution de 3,38% du budget 2024.

- **Impôts directs locaux**

Cet article se compose de la taxe foncière bâti et non bâti, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et de sa majoration.

Comme évoqué dans le DOB, la revalorisation des bases locatives, appliquée par le gouvernement en 2025 devrait se situer à 1.7% permettant de dégager une recette complémentaire.

Pour rappel, la majoration de la cotisation de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, votée au conseil municipal du 27 juin 2024 est applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 et est intégrée au budget 2025 pour un montant de 188 700€.

En intégrant ces 2 variables, l'augmentation par rapport au budget 2024 est de 322 671€, soit une évolution de 4.6%. Par contre, en comparaison au réalisé, l'évolution sera de 4,02%, soit 282 000€.

	Taux 2023	Taux 2024	Taux 2025
TH	11,13%	11,13%	11,13%
THRS surtaxe	20,00%	60,00%	60,00%
TFPB	40,29%	43,29%	43,29%
TFPNB	108,11%	108,11%	108,11%

	2023			2024			2025	
	Bases notifiées Etat 1259	Bases réelles Etat 1288	Recettes fiscales	Bases notifiées Etat 1259	Bases réelles Etat 1288	Recettes fiscales	Bases estimées +1,7%	Recettes fiscales estimées
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	14 334 000	14 360 924	5 786 016	14 960 000	14 985 740	6 487 327	15 240 498	6 597 611
Lissage			6 882			4 410		
Coefficient correcteur			25 079			26 157		26 095
TFPB			5 817 977	14 960 000	14 985 740	6 517 894	15 240 498	6 623 706
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	117 500	115 327	124 680	117 200	117 618	127 157	119 618	129 318

Taxe d'habitation	3 043 920	2 998 853	333 772	2 886 000	3 055 962	340 129	3 107 913	345 911
Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHS) - Taux majoration : 20 %	2 768 629		60 297		2 778 464	61 849	2 825 698	188 700
TH			394 069	2 886 000		401 978	5 933 611	534 611

TOTAL 73111			6 336 727			7 047 028		7 287 636
-------------	--	--	-----------	--	--	-----------	--	-----------

Ce calcul a été établi sur une base prévisionnelle, il sera ajusté à réception de l'état 1259 établi par la direction des services fiscaux.

#### • Les taxes

Les taxes ont été évaluées à 1 325 217€ pour 2025, soit - 1.23%. Les taxes dépendent des fluctuations du marché immobilier, de la consommation d'électricité, des déclarations des hébergeurs, et de facteurs économiques, la prévision demeure donc prudente. Ces dernières ont été ajustées en fonction des éléments connus à ce jour.

	B2024	Réalisé 2024	BP2025	B2024/BP2025	
73132 - Taxe sur les pylônes électriques	30 742,00	30 740,00	30 740,00	- 2,00	-0,01%
73123 - Taxe com. addit. / droits mutation ou taxe publicité foncière	800 000,00	717 276,00	770 000,00	- 30 000,00	-3,75%
73174 - Taxe locale sur la publicité extérieure	26 000,00	27 463,42	26 000,00	-	0,00%
731721 - Taxe de séjour	85 000,00	102 635,57	90 000,00	5 000,00	5,88%
73154 - Droits de place	100 000,00	117 864,92	114 000,00	14 000,00	14,00%
73141 - Taxe sur la consommation finale d'électricité	300 000,00	300 530,75	294 477,00	- 5 523,00	-1,84%
TOTAL	1 341 742,00	1 296 510,66	1 325 217,00	- 16 525,00	-1,23%

## 5. Les dotations et participations (chapitre 74)

Ce chapitre, seconde ressource de la commune (11.82%), est en augmentation de 9,72% par rapport à 2024 et s'élève à 1 380 831€.

#### • Les dotations

Les dotations 2025 ont été estimées eu égard aux informations indiquées dans la LFI 2025 et sont les suivantes :

- La Dotation Globale Forfaitaire (DGF) serait de 815 000€, soit +1.3% par rapport au budget 2024
- La Dotation Nationale de Péréquation (DNP) serait de 273 000€, soit +3.28% par rapport à 2024
- La dotation pour les titres sécurisés a été réévaluée au vu du réalisé 2024 et a été budgétée à hauteur de 19 000€, soit +26.67%
- La dotation de recensement a été notifiée d'un montant de 19 531€

- Les participations  
Sont intégrées les participations
  - de la région et du département pour la médiathèque : 14 590€
  - de la CAF pour les clubs de loisirs gérés par la commune : 87 000€
  - de l'état pour le poste de chef de projet Petites Villes De Demain et pour Maison France Services (MFS) : 85 000€
- Le FCTVA en section de fonctionnement est estimé à 20 000€ pour 2025, contre 12 000€ en 2024.

## 6. Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Ces recettes proviennent des locations immobilières et des jardins familiaux. Elles sont en évolution de + 34,29%, soit 31 000€ par rapport à 2024.

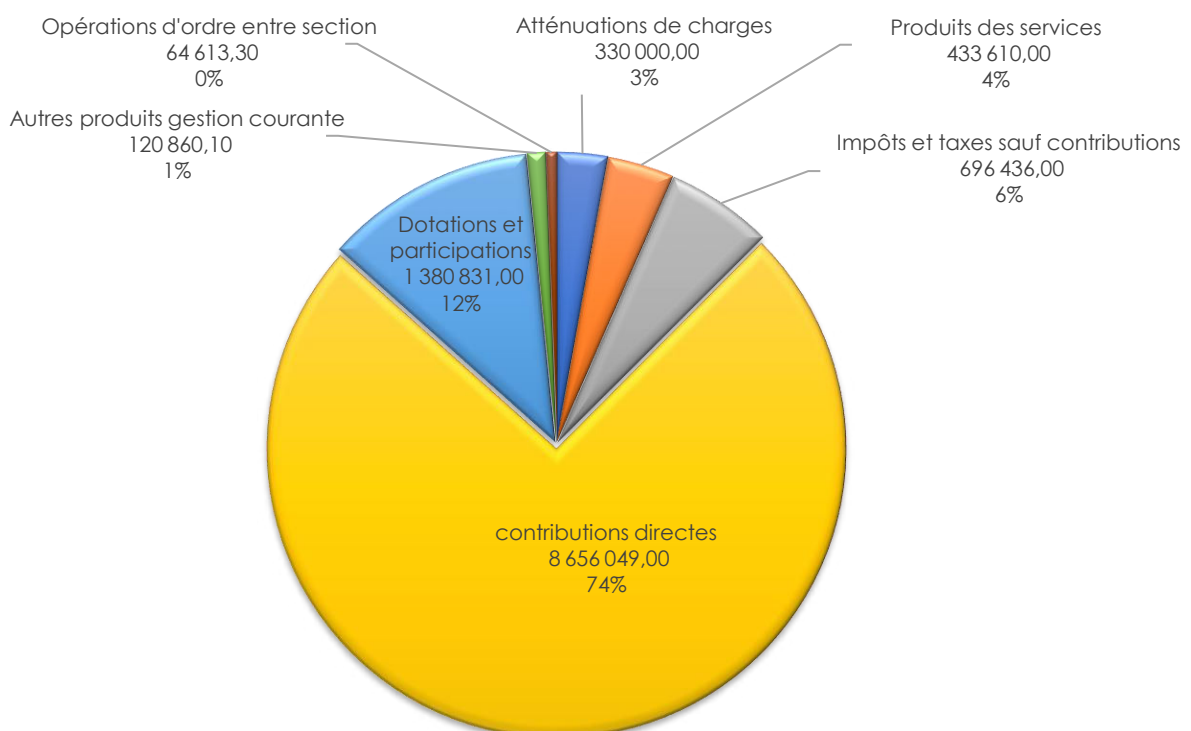
Cette évolution s'explique par le loyer de la nouvelle antenne cellenex, proche du stade de foot, qui a été mis en fonctionnement fin 2024.

## 7. Les opérations d'ordre (chapitre 042)

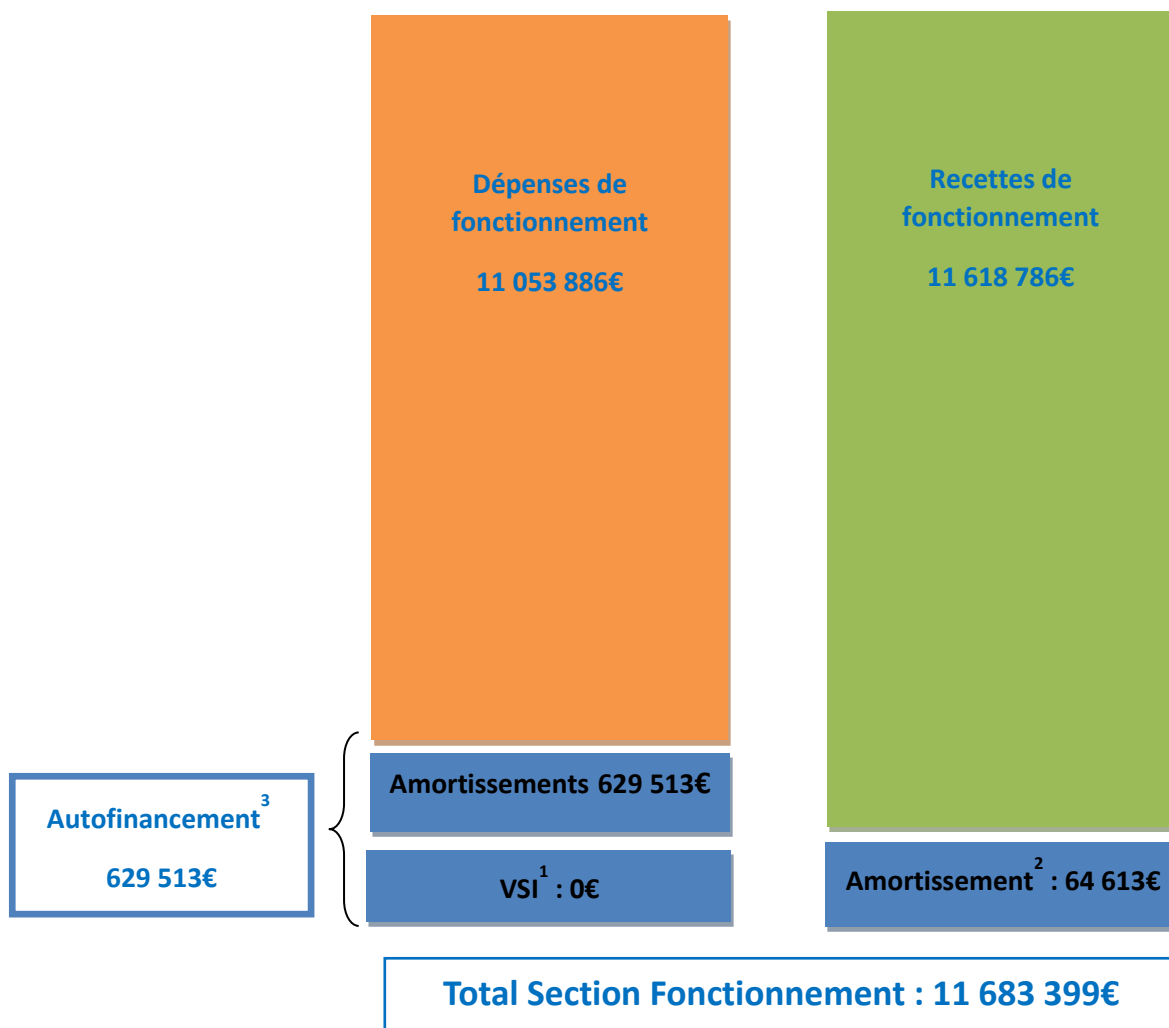
Il s'agit d'opérations comptables qui figurent à la fois en recettes de fonctionnement et en dépenses d'investissement.

On retrouve dans ce chapitre l'amortissement des subventions d'investissements des années précédentes. Il s'élève à 64 613,30€.

## 8. Synthèse : ventilation des recettes de fonctionnement



### C. L'équilibre de la section de fonctionnement



1 Virement à la Section d'Investissement

2 Amortissements de subventions d'Investissement

3 Autofinancement = Amortissements D + VSI - Amortissement R

## II. La section d'investissement

La section d'investissement est liée aux projets d'investissement de la ville.

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à 6 171 013,25€.

### A. Les dépenses d'investissement

Les dépenses de cette section font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers ainsi que les études et les travaux réalisés soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. On retrouve également ici le remboursement du capital des emprunts contractés pour mener à bien ces projets.

	BP2024	B2024	BP2025	B2024/BP2025	
001 Solde d'exécution	417 620,53	417 620,53		- 417 620,53 €	-100,00%
<b>Dépenses réelles</b>	<b>6 036 429,26</b>	<b>6 036 429,26</b>	<b>6 096 399,95</b>	<b>59 970,69</b>	<b>0,99%</b>
10 Dotations, fonds divers	52 254,18	51 754,18	50 000,00 €	- 1 754,18 €	-3,39%
16 Remboursement d'emprunt	483 518,00	488 543,55	421 356,42 €	- 67 187,13 €	-13,75%
20 Immobilisations incorporelles	183 665,84	183 665,84	99 290,00 €	- 84 375,84 €	-45,94%
204 Subventions équipement versées	587 234,50	587 234,50	251 439,00 €	- 335 795,50 €	-57,18%
21 Immobilisations corporelles	438 706,35	690 330,80	1 648 224,00 €	957 893,20 €	138,76%
23 Immobilisation en cours	4 282 050,39	4 025 900,39	3 616 090,53 €	- 409 809,86 €	-10,18%
26 Participations	9 000,00	9 000,00	10 000,00 €	1 000,00 €	11,11%
<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>164 970,82</b>	<b>164 970,82</b>	<b>74 613,30</b>	<b>- 90 357,52</b>	<b>-54,77%</b>
040 opération d'ordre entre section	64 970,82	64 970,82	64 613,30 €	- 357,52 €	-0,55%
041 opération patrimoniales	100 000,00	100 000,00	10 000,00 €	- 90 000,00 €	-90,00%
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>6 619 020,61 €</b>	<b>6 619 020,61 €</b>	<b>6 171 013,25 €</b>	<b>- 448 007,36 €</b>	<b>-6,77%</b>

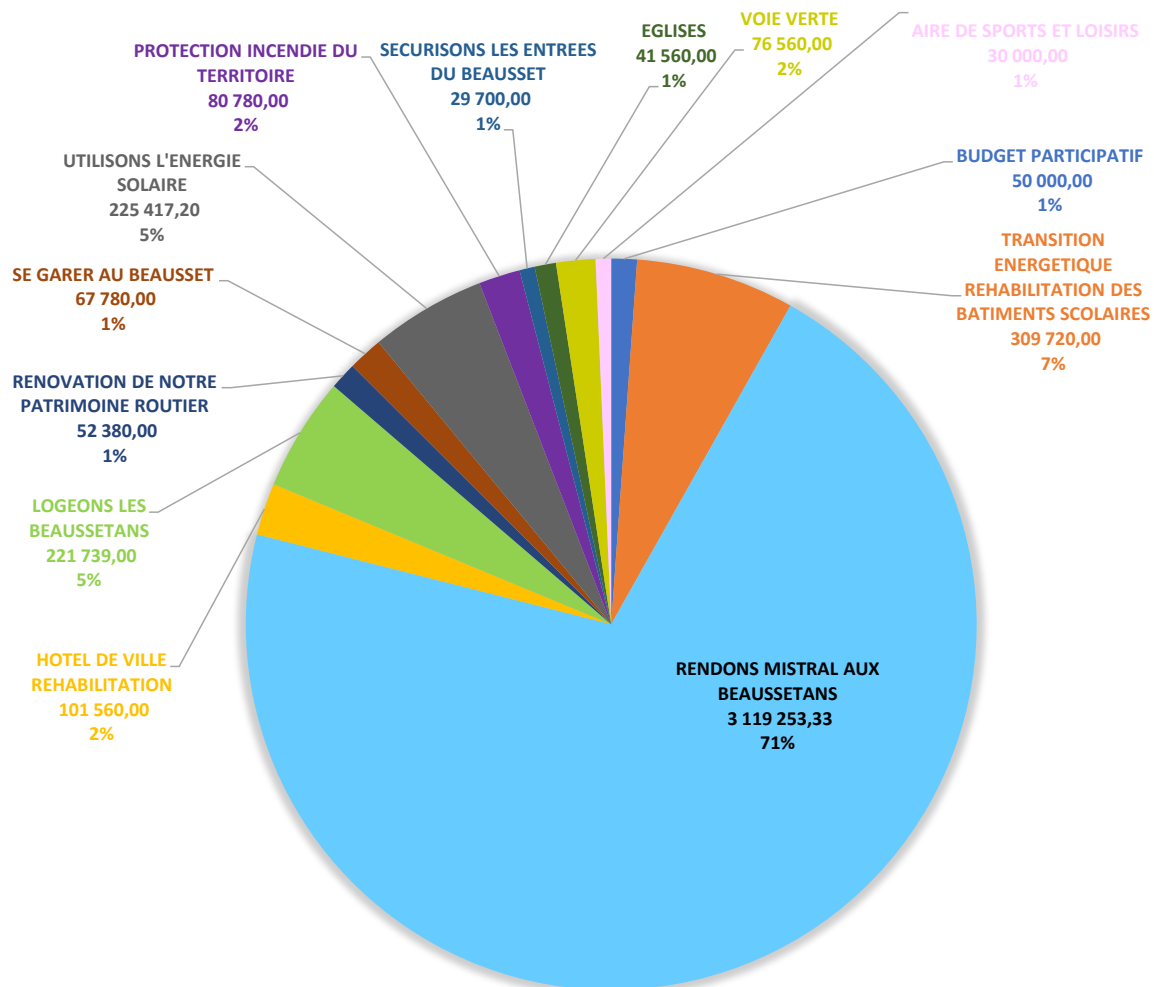
Les dépenses d'investissement diminuent de -6.77% par rapport au budget 2024. Afin de comparer les budgets 2024 et 2025 à périmètre constant, il est nécessaire de déduire le solde de l'exécution 2024.

En déduisant ce solde, le budget 2025 est en diminution de 0,49% soit 30 400€.

#### 1. Les immobilisations (chapitres 20-21-23)

L'enveloppe consacrée aux dépenses d'équipement brut en 2025 est de 5 615 000€. Comparativement, à ce qui était prévu dans le budget initial pour 2024, les dépenses figurant pour 2025 s'inscrivent en hausse du fait du décalage sur les travaux de réhabilitation de l'espace Mistral. Les dépenses prévues pour ces travaux en 2024 se déportent sur l'année 2025.

##### a. Les opérations d'investissement



INVESTISSEMENT - OPERATIONS		RAR 2024	BP2025	observations BP 2025
202010	BUDGET PARTICIPATIF	47 039,36	50 000,00	
202201	TRANSITION ENERGETIQUE REHABILITATION DES BATIMENTS SCOLAIRES	15 652,31	309 720,00	
202301	RENDONS MISTRAL AUX BEAUSSETANS		3 119 253,33	Travaux = 2 819 253,33€ Mobilier = 300 000€
202302	HOTEL DE VILLE REHABILITATION		101 560,00	MO = 100 000€ insertion = 1560€
202401	LOGEONS LES BEAUSSETANS		221 739,00	OPAH
202501	RENOVATION DE NOTRE PATRIMOINE ROUTIER		52 380,00	Cambeiron
202502	SE GARER AU BEAUSSET	345 566,82	67 780,00	Parking foot
202503	UTILISONS L'ENERGIE SOLAIRE	71 374,09	225 417,20	Photovoltaïque CTM
202504	PROTECTION INCENDIE DU TERRITOIRE	17 640,00	80 780,00	
202505	SECURISONS LES ENTREES DU BEAUSSET	155 845,50	29 700,00	Rond point RDN8
202506	EGLISES	720,10	41 560,00	Diagnostic
202507	VOIE VERTE		76 560,00	Etude
202508	AIRE DE SPORTS ET LOISIRS		30 000,00	Etude
Total		653 838,18	4 406 449,53	

- Opération 202010- BUDGET PARTICIPATIF  
Fort de son succès, le montant alloué au budget participatif est reconduit et augmenté de 30%, soit 50 000€ en investissement et 2 000€ en fonctionnement.
- Opération 202201- TRANSITION ENERGETIQUE REHABILITATION DES BATIMENTS SCOLAIRES  
Afin de finaliser les travaux de rénovation énergétique des bâtiments scolaires, il sera procédé au renforcement des menuiseries des écoles maternelles Pagnol et Malraux.  
Pour cette nouvelle et dernière tranche, le budget inscrit en 2025 s'élève à 309 720€.  
Pour rappel, une subvention a été obtenue au titre de la DETR 2022.
- Opération 202301 - RENDONS MISTRAL AUX BEAUSSETANS  
Cette opération concerne la réhabilitation de l'Espace Mistral à destination des associations à vocation culturelle et artistique.  
L'enveloppe estimée de cette opération s'élève à 4 800 000€.  
Sur 2025, il est prévu des travaux et l'acquisition du mobilier (informatique et ameublement).  
Le montant budgété s'élève à 3 119 253€.  
Plusieurs subventions ont été obtenues auprès de l'Etat (DETR et fonds vert), du Conseil Départemental du Var, de la région PACA, du FEDER, la banque des territoires.  
La phase de gros œuvre a d'ores et déjà débuté. Les travaux se poursuivront tout au long de l'année 2025 avec une livraison prévue au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2026.  
Des dépenses seront donc à prévoir sur l'exercice 2026.
- Opération 202302 - REHABILITATION HOTEL DE VILLE  
Le marché de maîtrise d'œuvre lancé en août 2024 a été résilié pour motif d'intérêt général (dépassement budgétaire et solutions proposées insatisfaisantes et incompatibles avec les contraintes architecturales et règlementaires du projet).  
  
Un nouveau marché va être relancé avec une approche différente. L'enveloppe allouée en 2025 de 101 560€ ne concerne que les coûts relatifs à une maîtrise d'œuvre et les frais d'insertion associés.
- Opération 202401 - LOGEONS LES BEAUSSETANS  
Il s'agit de la poursuite de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).  
Après la réalisation d'une étude pré opérationnelle OPAH / PIG en 2023, une convention d'OPAH multisites a été signée entre la CASSB, la commune du Beausset, la commune du Castellet, l'Etat, l'Anah, et la Région Sud.  
Cette convention OPAH aura pour objectif de requalifier le centre ancien en accompagnant les propriétaires (occupants à très faibles revenus et bailleurs acceptant de conventionner leur logement) dans la réalisation de travaux de réhabilitation de qualité, afin notamment de « produire » une nouvelle offre de logements.  
Ce projet s'étale sur 3 ans et s'élève à 351 800€.  
A cet effet, la commune mobilise en 2025 un montant de 221 739€ aux côtés de ses partenaires financiers. Cette enveloppe est prévisionnelle, elle sera ajustée en fonction du nombre de dossiers acceptés.
- Opération 202501- RENOVATION DE NOTRE PATRIMOINE ROUTIER  
Une enveloppe annuelle sera dédiée à la rénovation des voiries communales.  
Les dépenses afférentes seront fixées chaque année en fonction des urgences et de l'état dégradé de chemins ou de routes. Un travail de recensement est en cours pour définir une prospective sur les années à venir.  
Pour 2025, une enveloppe de 52 380€ est inscrite pour la rénovation du chemin de Cambeiron; elle pourra évoluer en fonction des priorités qui auront été fixées.
- Opération 202502- SE GARER AU BEAUSSET  
Il s'agit de l'extension du parking du stade Patrice Eyraud pour 46 places ainsi que la création d'un muret pour protéger les riverains. L'enveloppe s'élève à 413 500€ dont 68 000€ sur 2025.

- Opération 202503- UTILISONS L'ENERGIE SOLAIRE

Il est prévu l'installation de panneaux photovoltaïques au Centre Technique Municipal permettant l'alimentation des bâtiments publics communaux. Outre l'impact positif en termes de transition écologique, ce projet permet de dégager une très bonne rentabilité et des économies à terme sur les dépenses d'énergie. La puissance sera de 185 MWH. Le projet global s'élève à 297 000€. Sur 2025, l'enveloppe allouée s'élève à 225 000€. Le reste fait l'objet de restes à réaliser 2024.

- Opération 202504- PROTECTION INCENDIE DU TERRITOIRE

Un schéma communal de défense extérieure contre l'incendie (DECI) a été finalisé en 2024. Une enveloppe reconduite annuellement sera consacrée au renforcement de la défense incendie dans les zones urbanisées de la commune. Elle permettra de terminer l'installation de poteaux incendie sur le réseau d'eau potable et de poursuivre sur le réseau du Canal de Provence. Pour cette année, l'enveloppe allouée sera de 80 000 €.

- Opération 202505- SECURISONS LES ENTREES DU BEAUSSET

Cette opération vise à renforcer la sécurité des riverains et à réduire la vitesse des véhicules en entrée de ville.

Un projet, d'un montant global de 633 234€, a été initié sur 2024 sur l'aménagement et la création d'un nouveau giratoire à l'entrée nord du Beausset.

Il est financé en partenariat avec la CASSB (63 567,60€), la commune (148 242.50€) et le département.

Le montant inscrit au budget 2025 est de 29 700€. Le reliquat fait l'objet de restes à réaliser 2024.

- Opération 202506- EGLISE

Une enveloppe de 41 560€ a été budgétée pour la réalisation d'un diagnostic global de l'Eglise Notre Dame de l'Assomption visant à établir une programmation pluriannuelle de travaux organisée selon leur ordre de priorité (péril, conservation, embellissement). Il s'agira par la suite d'engager les travaux nécessaires à la conservation du bâtiment.

- Opération 202507- VOIE VERTE

Une enveloppe de 76 560€ a été budgétée pour la réalisation des études pré-opérationnelles concernant la création d'une voie verte, permettant de relier les écoles au collège. Ce tracé s'inscrit par ailleurs dans le cadre du plan de mobilité intercommunal et du schéma intercommunal cyclable. Un soutien financier sera sollicité auprès de divers partenaires financiers (ADEME, Région Sud ...).

- Opération 202508- AIRE DE SPORTS ET LOISIRS

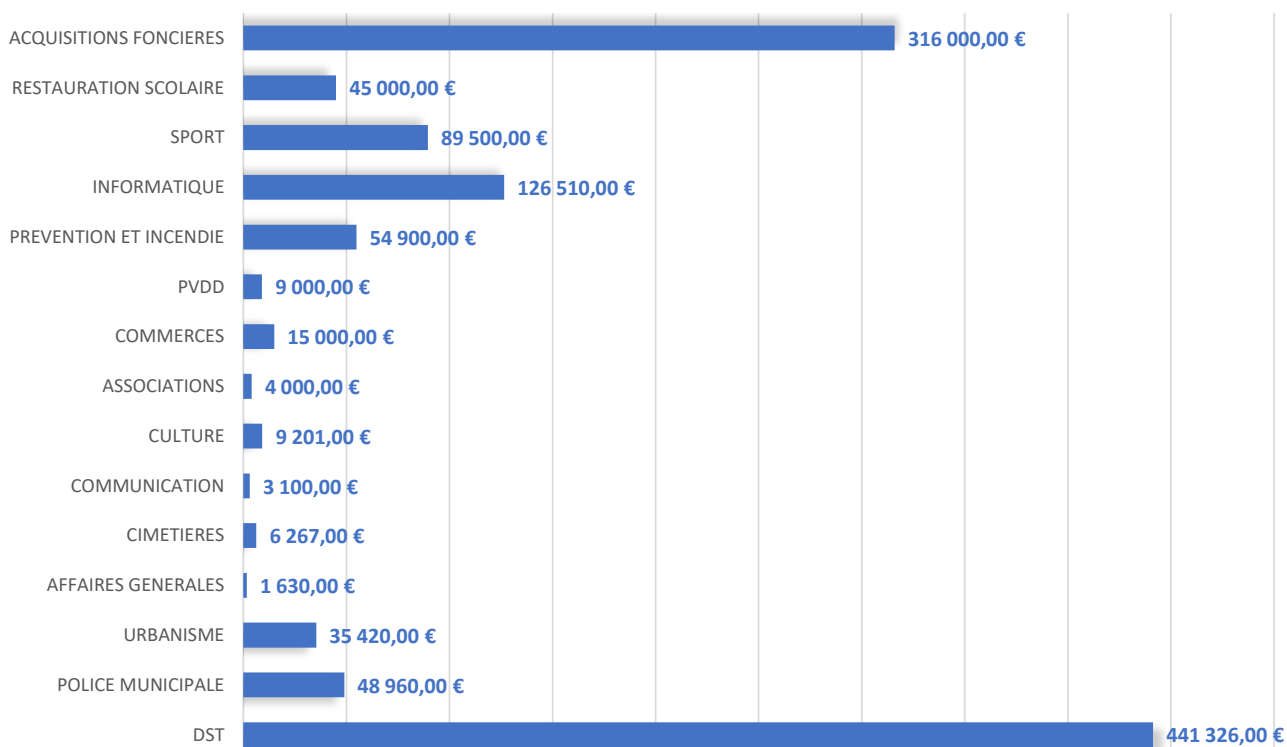
Sur le terrain St François, il n'est plus question de réaliser une aire de grand passage sur cette parcelle mais une aire sports et loisirs.

Une enveloppe d'un montant de 30 000€ a été budgétée pour étudier la faisabilité règlementaire et technique de l'aménagement de ce terrain avec la création d'un pumtrack ainsi que d'autres aménagements.

## **b. Les autres dépenses d'investissement**

Les autres dépenses d'investissement concernent les investissements récurrents et nécessaires à l'activité des services de la collectivité. Une enveloppe globale sera allouée chaque année et les dépenses sollicitées seront soumises à un arbitrage.

L'enveloppe inscrite au budget 2025 est de 1 206 000€.



## **2. Le remboursement du capital des emprunts (chapitre 16)**

Au vu des investissements qui avaient été programmés en 2024, un emprunt avait été envisagé à hauteur de 1 950 000€. Toutefois, l'avancée des opérations d'investissement n'a nécessité l'appel que de 1 000 000€ en 2024.

L'impact de cet emprunt porte l'encours de la dette au 01/01/2025 à 5 100 173€.

Malgré ce nouvel emprunt, il est à noter que le remboursement du capital de la dette d'un montant de 421 356€ est en diminution de 12.9% par rapport à 2024.

libelle	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Encours au 01/01</b>	<b>5 020 553</b>	<b>4 523 843</b>	<b>4 078 490</b>	<b>4 208 951</b>	<b>4 441 160</b>	<b>4 588 216</b>	<b>5 100 173</b>
66111 (Intérêts)	146 302	136 765	121 797	112 055	100 093	108 408	136 625
1641 (capital)	496 710	445 353	432 538	417 791	452 943	483 518	421 356
<b>Total annuité</b>	<b>643 012</b>	<b>582 118</b>	<b>554 335</b>	<b>529 846</b>	<b>553 036</b>	<b>591 926</b>	<b>557 981</b>

### 3. Les dotations (chapitre 10)

La commune devra reverser 30% de la taxe d'aménagement perçue. L'enveloppe budgétée estimée sur 2025 s'élève à 50 000€.

### 4. Les opérations d'ordre (chapitres 040-041)

- Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre section : 64 613,30€

On retrouve dans ce chapitre l'amortissement des subventions d'investissements des années précédentes.

Il s'agit d'opérations comptables qui figurent à la fois en recettes de fonctionnement et en dépenses d'investissement.

- Chapitre 041 – Opérations patrimoniales : 10 000€

Il s'agit d'écritures comptables à l'intérieur de la section d'investissement permettant de basculer des études suivies de réalisation sur un compte de travaux correspondant. Les dépenses sont équivalentes aux recettes et sont purement estimatives.

- Les restes à réaliser de l'exercice 2024

A l'issue de l'exercice 2024, 1 016 614,57€ de dépenses d'investissement restent à réaliser (dépenses engagées non payées). Ils seront intégrés lors du budget supplémentaire.

## B. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont principalement les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public...), le remboursement de TVA par l'Etat.

	BP2024	B2024	BP2025	B2024/BP2025	
001 Solde d'exécution	-	-			
<b>Recettes réelles</b>	<b>4 799 810,61</b>	<b>4 799 810,61</b>	<b>5 531 500,00</b>	<b>731 689,39</b>	<b>15,24%</b>
024 Produit des cessions	2 000,00 €	2 000,00 €	1 500,00 €	- 500,00 €	-25,00%
10 Dotations Fonds divers	1 166 157,61 €	1 166 157,61 €	350 000,00 €	- 816 157,61 €	-69,99%
13 Subventions	1 681 653,00 €	1 681 653,00 €	2 180 000,00 €	498 347,00 €	29,63%
16 Emprunt	1 950 000,00 €	1 950 000,00 €	3 000 000,00 €	1 050 000,00 €	53,85%
<b>Recettes d'ordre</b>	<b>1 819 210,00</b>	<b>1 819 210,00</b>	<b>639 513,25</b>	<b>- 1 179 696,75</b>	<b>-64,85%</b>
021 Virement section de fonctionnement	900 000,00 €	900 000,00 €		- 900 000,00 €	-100,00%
040 Opération d'ordre entre section	819 210,00 €	819 210,00 €	629 513,25 €	- 189 696,75 €	-23,16%
041 Opération patrimoniales	100 000,00 €	100 000,00 €	10 000,00 €	- 90 000,00 €	-90,00%
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>6 619 020,61 €</b>	<b>6 619 020,61 €</b>	<b>6 171 013,25 €</b>	<b>- 448 007,36 €</b>	<b>-6,77%</b>

Les recettes d'investissement diminuent de -6,77% par rapport au budget 2024. Afin de comparer les budgets 2024 et 2025 à périmètre constant, il est nécessaire de déduire le virement de la section de fonctionnement (VSF = 900 000€).

En déduisant le VSF, le budget 2025 est en augmentation de 7,90% soit 452 000€ par rapport au budget 2024.

## **1. Les dotations (chapitre 10)**

Ce chapitre englobe les dépenses suivantes :

- FCTVA avec un montant inscrit de 270 000€ calculé en fonction des dépenses réalisées sur 2024
- Taxe aménagement avec un montant inscrit de 80 000€ qui reflète le réalisé 2024.
- Excédent de fonctionnement capitalisé (0€) qui sera établi lors de l'affectation du résultat de fonctionnement après le compte administratif 2024 au moment du budget supplémentaire

En global, il est donc en diminution de 69,99% par rapport au budget 2024.

## **2. Les subventions d'investissement (chapitre 13)**

Le programme d'investissement est financé par des subventions inscrites pour un montant de 2 180 000€, soit +29,63% par rapport au budget 2024, qui se décompose comme suit :

- Réhabilitation de Mistral : 1 900 000€ sur 2025

	2024	2025	TOTAL
Fonds vert	90 000 €	510 000 €	600 000 €
FEDER		810 000 €	810 000 €
Région		580 000 €	580 000 €
DETR	440 000 €		440 000 €
Département	150 000 €		150 000 €
Banque des Territoires	2 756 €		2 756 €
TOTAL	682 756 €	1 900 000 €	2 582 756 €

- Parking du stade Patrice Eyraud: 130 000€ octroyé par le Département
- City stade : 20 000€ octroyé par le Département
- Amendes de police : 130 000€

## **3. Les emprunts (chapitre 16)**

Le bouclage du budget d'investissement est assuré par un emprunt budgétaire théorique d'un montant de 3 000 000€. Il sera redéfini au budget supplémentaire lors de la reprise du résultat des restes à réaliser ainsi qu'en fonction de la réalité de l'engagement des projets.

Un emprunt devra probablement être envisagé courant 2025 en fonction de l'avancée des travaux sur les projets d'investissement. L'emprunt envisagé sur 2025 est de 2 000 000€.

## **4. Les opérations d'ordre (chapitres 040-041)**

- Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement : 0€

Il s'agit du virement prévisionnel du fonctionnement vers l'investissement qui sera étudié lors du budget supplémentaire.

- Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections : 629 513,25€

Il s'agit essentiellement de l'amortissement des dépenses d'investissement qui sont liées aux travaux et/ou acquisitions réalisés sur les années antérieures.

Ce montant figure également en dépenses de fonctionnement et évoluera en cours d'année.

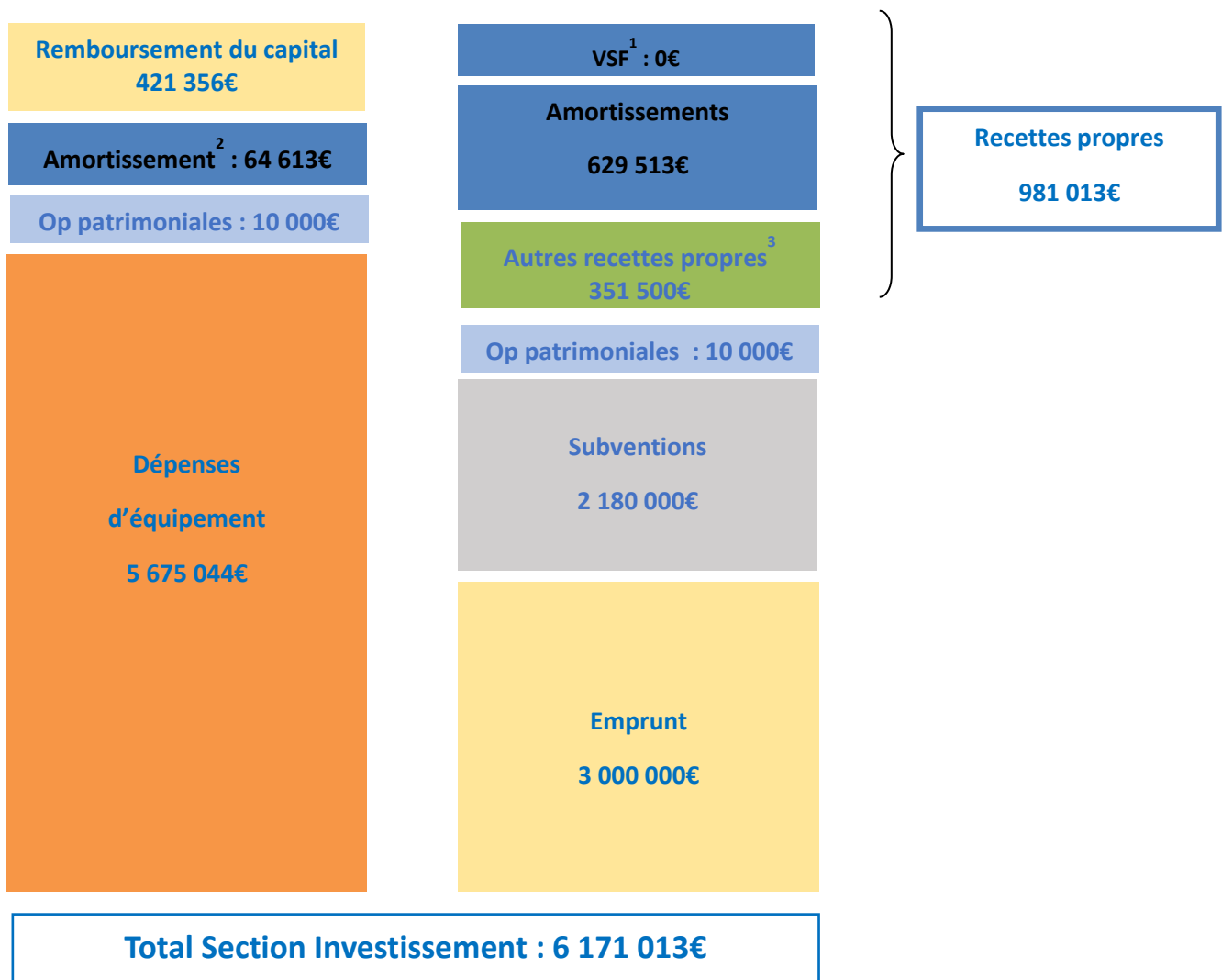
- Chapitre 041 – Opérations patrimoniales : 10 000€

Il s'agit d'écritures comptables à l'intérieur de la section d'investissement permettant de basculer des études suivies de réalisation sur un compte de travaux correspondant. Les dépenses sont équivalentes aux recettes et sont purement estimatives.

- Les restes à réaliser de l'exercice 2024

A l'issue de l'exercice 2024, 1 027 987,25€ de recettes d'investissement restent à encaisser (recettes attendues engagées pas encore encaissées). Elles seront intégrées lors du budget supplémentaire.

### C. L'équilibre de la section d'investissement



1 Virement de la Section de fonctionnement (VSF)

2 Amortissements de subventions d'Investissement

3 Autres recettes propres : chapitre 10 (FCTVA, Taxe aménagement, affectation du résultat) et les produits des cessions

Les recettes propres d'un montant de 981 013€ couvre les dépenses obligatoirement couvertes par des ressources propres d'un montant de 535 970€ (remboursement du capital de la dette, amortissement des subventions d'investissement et taxe d'aménagement à reverser).